

DIVISION DE LYON

Lyon, le 27 juillet 2012

N/Réf. : Codep-Lyo-2012- 041832

**Monsieur le directeur  
Institut Laue Langevin  
BP 156  
38042 GRENOBLE Cedex 9**

**Objet :** Contrôle des installations nucléaires de base  
Institut Laue Langevin (ILL) - INB n°67  
Inspection n°INSSN-LYO-2012-0799 du 27 juin 2012  
Thème : Suivi des prestataires

Monsieur le directeur,

Dans le cadre des attributions de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) concernant le contrôle des installations nucléaires de base prévu aux articles L596-1 et suivants du code de l'environnement, une inspection inopinée a eu lieu le 27 juin 2012 dans votre établissement de Grenoble sur le thème du suivi des prestataires.

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-dessous la synthèse de l'inspection. Cette inspection n'a pas donné lieu à des demandes ou observations des inspecteurs.

### **SYNTHESE DE L'INSPECTION**

L'inspection inopinée du 27 juin 2012, qui s'est déroulée conjointement avec les services de l'inspection du travail de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE), portait sur la surveillance des prestataires intervenant sur le réacteur à haut flux et sur l'organisation mise en place pour assurer leur suivi. Les inspecteurs ont examiné le registre des bons de travaux ainsi que la note d'assurance qualité n°34 relative au processus d'autorisation des travaux. L'inspection s'est terminée par la visite du chantier de construction du bâtiment ILL5D.

A l'issue de l'inspection, l'organisation mise en place apparaît rigoureuse. Les dossiers des interventions confiées à des entreprises extérieures paraissent correctement maîtrisées. Seul le chantier du bâtiment ILL 5D était en cours le jour de l'inspection et a pu être visité.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

**L'adjoint au chef de la division de Lyon**

**SIGNE : Richard ESCOFFIER**

